

Paris, le 10 février 2021

A l'issue du Comité interministériel des villes,

l'AMIF alerte le gouvernement : « N'oubliez pas les quartiers en difficulté hors QPV ! »

L'AMIF apprécie comme un premier pas la réponse du gouvernement à l'appel des maires à agir en urgence pour réduire les inégalités dans les zones dites prioritaires. Toutefois, l'action du gouvernement en faveur des quartiers défavorisés ne doit pas s'arrêter aux portes des quartiers classés en politique de la ville (QPV), alors que la crise économique et sociale entraîne de plus en plus de nos concitoyens dans la précarité.

C'est l'une des conclusions du groupe de travail « politique de la ville » que l'AMIF a réuni à l'issue du Comité interministériel des villes qui s'est tenu vendredi 29 janvier à Grigny (Essonne).

Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92), vice-président de l'AMIF en charge de la Politique de la ville, a insisté sur la nécessité de « **bien flécher les dispositifs de droit commun en direction des quartiers populaires, qu'ils soient prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) ou non. Il est important de repérer les quartiers hors QPV qui souffrent des mêmes stigmates et pour lesquels il faut mener une action préventive via les dispositifs de droit commun et une ingénierie permettant de mettre en place des actions ciblées.** »

Si l'ambition du plan gouvernemental pour les banlieues a été globalement saluée, les élus resteront vigilants quant à sa mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi, le gouvernement a annoncé que la production de logements sociaux serait orientée au profit « d'une offre diversifiée dans les communes qui en comptent déjà plus de 40% », mais l'AMIF insiste sur l'aide nécessaire pour produire du logement social, notamment en augmentant l'aide à la pierre pour favoriser la construction, et sur l'importance de relever les plafonds d'accès pour la diversification des peuplements au sein du logement social. Par ailleurs, l'AMIF invite le gouvernement à réfléchir aux modalités permettant aussi « **de produire du logement intermédiaire (...) les communes en produisent peu au motif qu'elles ne perçoivent pas de taxe foncière sur le foncier bâti de ces logements.** »

Concernant l'abondement de 2 milliards € de l'enveloppe du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), l'AMIF appelle le gouvernement à s'assurer que cette mesure, qui va dans le bon sens, se traduise concrètement dans les territoires parce qu'à ce jour, « **de nombreux projets d'opérations de renouvellement urbain ont été validés par les préfetures sans s'être concrétisés par une contractualisation et l'allocation de moyens financiers.** »

S'agissant de la création de 60 cités de l'emploi en 2021, l'AMIF sollicite le gouvernement pour en équilibrer le déploiement sur tout le territoire, avec une attention toute particulière portée aux quartiers en voie de paupérisation, « **ce dispositif doit aussi se placer dans une logique préventive.** »

A propos de la création de 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine et du déploiement de 180 policiers/gendarmes dans les quartiers, l'AMIF pointe le besoin d'y envoyer des policiers expérimentés. Une demande qui s'applique également à la **création de 300 postes de médiateurs et d'éducateurs spécialisés**, pour lesquels l'association propose la mise en place « d'un véritable plan de formation ». Enfin, l'AMIF souhaite que **le nombre de postes d'éducateurs spécialisés à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** soit revu à la hausse.

Contact presse : Graziella Riou – [griou@amif.asso.fr](mailto:griou@amif.asso.fr) – 06 14 42 25 70

